

ANTHROPONYMES FRANÇAIS PROVENANT DES SOBRIQUETS CONCERNANT LES DIGNITÉS

Adela-Marinela STANCU

<https://doi.org/10.52744/AUCSFLSA.2025.01.26>

Abstract

The current anthroponymic system is a linguistic reality which was set up as a result of an extensive natural historical evolution. Mastering today's anthroponymic system may result in a consistent, coherent and correct description of the evolution of the anthroponymy from the era of the first documentary attestations until today. In this article we shall talk about the family names which are formed from different words referring to dignities and titles of nobility.

Keywords: anthroponym, nickname, dignities, titles of nobility, lexical archaism, origin, obsolete, military, ar

Résumé

Le système anthroponymique actuel est une réalité linguistique qui s'est constitué par une longue et naturelle évolution historique. Par une bonne connaissance du système anthroponymique actuel, on peut franchir une cohérente et unitaire description de l'évolution de l'anthroponymie française de l'époque des premières attestations documentaires jusqu'aujourd'hui. Dans cet article nous discuterons sur les noms de famille formés à partir des mots qui dénomment des dignités et des titres nobiliaires.

Mots-clés: anthroponyme, surnom, dignité, titre nobiliaire

Rezumat:

Sistemul antroponimic actual este o realitate lingvistică ce s-a constituit printr-o îndelungată și firească evoluție istorică. Începând cu o bună cunoaștere a sistemului antroponimic actual, se poate ajunge la o descriere corectă, coerentă și unitară a evoluției antroponimiei franceze din epoca primelor atestări documentare până astăzi. În acest articol vom discuta despre numele de familie formate de la cuvinte ce denumesc demnități și titluri nobiliare.

Cuvinte-cheie: antroponim, poreclă, demnități, titluri nobiliare



Dans la catégorie des noms de famille qui évoquent les dignités se trouvent ceux qui renvoient aux titres souverains et nobiliaires. Ces noms de famille n'expriment pas absolument le fait que leurs porteurs ont eu des ancêtres qui avaient détenu de tels titres. Beaucoup d'entre eux ont été attribués sans aucune liaison avec les dignités réelles, ayant un sens péjoratif et ironique. À côté de la fonction anthroponymique qu'ils accomplissent, ils ont aussi une importance sémantique parce qu'ils expriment parfois des notions disparues.

Les uns de ces déterminants ont évolué comme noms complémentaires et, ensuite, ils se sont consacrés comme noms de famille. Il est intéressant que ces noms ne perdent leur fonctionnalité quand leur présence n'est plus nécessaire. Le déterminant a apparu par le besoin d'identifier plus facilement les personnes en discussion.

Ces déterminants nominaux ont commencé à être attribués comme surnoms surtout au milieu urbain et leur transmission héréditaire s'est fait par l'importance et la sonorité du nom.

Parmi les titres souverains ou nobiliaires, on peut rappeler: *baron, chevalier, comte, duc, écuyer, empereur, marquis, messire, noble, prince, roi, vicomte* etc. Une titulature particulière était celle de *Dauphin de France* qui représentait le titre de l'héritier du trône quand il était le fils aîné du roi (ou le petit-fils ou l'arrière-petit-fils); la femme du dauphin s'appelait la *dauphine de France* et prenait le titre dès son mariage, avant de devenir reine à l'avènement de son époux.

A. Dauzat considère que le nom de famille *Baron(n)(e)* a été accordé ironiquement à un homme orgueilleux, très fier ou un homme à forte puissance matérielle ou financière. Il enregistre aussi les variantes *Barou* ou *Baroux* (qui au Sud pourrait être mis en liaison avec le toponyme homonyme), *Barone* ou le diminutif *Baronnet* (dans la région Puy-de-Dôme) ou *Baronnat*.¹ Un autre possible dérivé serait l'hypocoristique *Barot*, altération d'un ancien *Barrot*.

Marie-Thérèse Morlet enregistre ce nom de famille avec le sens « brave, distingué, (plus tard) hautain » et les mêmes variantes comme Dauzat. En plus, elle note la forme corse *Baroni* et celle flamande *Baroen*. Comme dérivés, elle mentionne *Baron(n)ier, Barondeau, Barondiot, Barontini* (Corse), les diminutifs *Baronnet, Baronnat, Baroncelli* (Corse); *Barnesse*, qui est une forme contractée de *baronesse* qui avait déjà au Moyen Âge le sens dépréciatif de femme de mauvaises mœurs.²

¹ A. Dauzat, *Dictionnaire étymologique des noms de famille et prénoms de France*, Paris, Ed. Larousse, 1994, p. 27.

² Marie-Thérèse Morlet, *Dictionnaire étymologique des noms de famille*, Paris, Ed. Perrin, 1991, p. 78.



Pendant l'Ancien Régime, le terme de *chevalier*, placé à la suite d'un nom propre renvoyait à une qualification noble, et non pas à un titre. Plus tard, il est devenu titre de noblesse au sens strict du terme. Cette titulature est devenue sobriquet à travers le temps. Ainsi, on enregistre les formes anthroponymiques *Chevalier*, *-allier*, *-aillier*, avec la variante *Chivalier*. Au Nord et Nord-ouest, il est aussi rencontré sous la forme articulée *Lecheval(l)ier* et les dérivés *Chevallereau*, *Chevalleraud*, *Chevalleret*, *Chevalerin*.³ À l'origine pourrait représenter l'ancien état de chevalier (par extension, des nobles déçus: « symbole du noble qui montait à cheval ») ou un sobriquet. Les formes *Cavalier*, *Cavalierie* (Midi) et *Chavalier* (Massif Central) sont rarement rencontrées.⁴

En France, le titre de *comte* a été fréquemment rencontré (pendant les XVIIIe et XIXe siècles, en enregistrant un nombre de 431 titres, dont 155 étaient héréditaires). Le nom a beaucoup influencé l'anthroponymie, les variantes *Comte* ou *Conte* étant assez fréquentes, notamment avec article: *Lecomte*, *Leconte* (Nord, Nord-Est). On mentionne aussi les formes diminutives *Comtet*, *Contet*, *Contel*, *Contini* (Corse), la forme méridionale *Conde*, le matronyme *Condesse*, le diminutif *Condette*. Mais, ce nom de dignité a été employé comme sobriquet, en s'écartant d'origine noble, évoquant une personne assez commode. La forme féminin, *Comtesse*, a été utilisé au Moyen Âge comme nom de baptême dans les régions Champagne ou Lorraine, et on en a aussi formé les dérivés *Contasse*, *Contausse* et les diminutifs *Contassat*, *Contassot*, *Contessot*.⁵ Dauzat considère que la forme *Ducomte* pourrait être plus fréquente que *Lecomte*.⁶

En ce qui concerne les formes féminines des noms, on connaît des noms des femmes nobles, en reflétant la courtoise mêlée d'amour que les poètes du Moyen Âge ont chantée: *Comitissa*, *Contasse*. Paul Lebel explique ce type des noms féminins par le fait qu'ils ont été donnés à une fille en raison du titre de comtesse que portait son aïeule ou sa marraine au moment du baptême. Les noms *Regina* et *Reyne* peuvent rappeler la dévotion à sainte Reine, martyre à Alise.⁷

Dans la période du Premier Empire, le titre de *duc* était primordial parmi les titres de noblesse, mais en anthroponymie la forme *Duc*, *Leduc* (Centre, Nord de la France) est employée ironiquement, comme sobriquet.

³ Idem, p. 215.

⁴ A. Dauzat, *œuv. cit.*, p. 124.

⁵ Marie-Thérèse Morlet, *œuv. cit.*, p. 235.

⁶ A. Dauzat, *œuv. cit.*, p. 143.

⁷ Paul Lebel, *Noms de personne en France*, Paris, P.U.F, 1959, p 101.



L'*écuyer*, expliqué par TLFi comme « jeune noble qui avait pour charge d'accompagner le chevalier à la guerre, de porter son écu, de l'aider à prendre les armes, à se désarmer en attendant que lui-même soit armé chevalier »⁸, s'est aussi imposé dans l'anthroponymie, bien que moins productif. Morlet l'enregistre avec la forme du nom commun (*Écuyer*), mais aussi avec article, avec les variantes *Lécuyer*, *Lécuier* (Picardie) et le diminutif *Lécuyot*.⁹ Les formes *Escuyer*, *Lescuyer* sont considérés par A. Dauzat comme des orthographes archaïques.¹⁰

Pour la haute dignité d'*empereur*, Vroonen considère que « des noms comme *Lempereur* ou *Leroy* ont été donnés à des hommes qui, dans certains jeux populaires ou dans certains cortèges, représentaient l'un de ces personnages. »¹¹

Dauzat et Morlet enregistrent le nom de famille *Empereur*, avec la variante *Empeiraire*, et l'expliquent comme nom de dignité, employé comme sobriquet, ayant comme variante méridionale *Emperador*. Le nom pouvait désigner un homme à la belle prestance, mais dans certains cas, ce nom peut évoquer le vainqueur de jeux, notamment celui de l'arc. En Picardie et en Bourgogne, il désignait celui qui avait été roi de l'arc pendant trois années successives et était proclamé empereur. De ce nom, on rencontre aussi la forme *Lempereur*, et celle contractée, *Lempreur* en Picardie. Chez Dauzat, on retrouve aussi le matronyme *Lempér(r)ière*, désignant l'impératrice en ancien français.¹²

Le *marquis* était « un gouverneur militaire de l'époque franque préposé à la garde des provinces ou des villes frontières appelées marches ou marquisats; titre de noblesse situé dans la hiérarchie après le titre de duc et avant celui de comte »¹³. Le féminin du mot, *la marquise*, désigne la femme d'un marquis.

Le masculin s'est imposé dans l'anthroponymie sous les formes *Marquès*, féminin *Marquèze* (méridionales) et *Lemarquis* (Nord-Ouest). Le matronyme *Marquise* et les diminutifs *Marquiset*, *Marquizel*, *Marquizeau* sont peu fréquents. Il y a aussi des formes orthographiques rares, *Marchise* et *Marquisan*, les unes notées anciennement *Marchesan*, *Marquezan*, désignant un habitant d'un domaine placé à la frontière d'un état.¹⁴

⁸ <http://stella.atilf.fr/Dendien/scripts/tlfiv5/affart.exe?58;s=3342392865;?b=0>;

⁹ Marie-Thérèse Morlet, *œuv. cit.*, p. 372, 607.

¹⁰ A. Dauzat, *œuv. cit.*, p. 427.

¹¹ E. Vroonen, *Les noms des personnes dans le monde*, Bruxelles, Ed. de la Librairie Encyclopédique, 1967, p. 427.

¹² Marie-Thérèse Morlet, *œuv. cit.*, p. 377, 613; A. Dauzat, *œuv. cit.*, p. 381.

¹³ <http://stella.atilf.fr/Dendien/scripts/tlfiv5/affart.exe?98;s=3342392865;b=1;r=3;i=1>;

¹⁴ Marie-Thérèse Morlet, *œuv. cit.*, p. 667; A. Dauzat, *œuv. cit.*, p. 419.



Le titre nobiliaire *messire* ne s'est pas imposé dans l'anthroponymie, n'y étant enregistré aucune occurrence. *Messire* désignait un « titre donné autrefois aux seigneurs de la plus haute noblesse, puis réservé au seul chancelier de France et qui est devenu une dénomination honorifique décernée oralement ou dans les actes aux personnes de qualité ou que prenaient les médecins, les prêtres, les avocats ». ¹⁵

Les *nobles* appartenaient, par naissance ou anoblissement, à une classe sociale qui exerçaient à l'origine le métier des armes ou, plus tardivement, certaines charges, et en jouissant, en contrepartie, de certains privilèges. Bien que nom commun assez rencontré, il s'est peu imposé dans l'anthroponymie où l'on le rencontre sous les formes *Noble*, *Lenoble*, celles avec influence italienne, *Nobile*, *Nobili*. On peut remarquer les diminutifs *Noblet*, *Noblez* (Nord), *Nobilet* (Normandie), *Noblat* (qui est aussi nom de lieu – Saint-Léonard-de-Noblat –, les variantes orthographiques *Nublat*, *Noblot* (Est), *Nobillot* (Nièvre), *Nobleau* (Normandie), *Nobileau*, *Nobilliaux* (Franche-Comté). ¹⁶ Les noms de famille de cette origine ont été peut-être accordés à des hommes qui, sans être nobles, voulaient faire croire qu'ils l'étaient ou à d'autres qui avaient une allure ou des attitudes nobles.

Le *prince* désigne un membre d'une famille souveraine. Ce nom se rencontre aussi parmi les noms de famille, sous les formes *Prince*, *Leprince*, le matronyme *Princelle*. Il y a toujours les dérivés *Prinsat*, *Princeau*, *Princeaud*, *Prinçaud*, *Prinsot*, *Princet*, *Principaud*, les diminutifs *Princeteau* et le péjoratif *Prinsard*. ¹⁷

Le nom *roi* peut renvoyer rarement en anthroponymie à un descendant de la famille royale, mais le porteur de ce nom était reconnu dans sa communauté comme le roi du tir à l'arc, le roi de la chasse ou celui d'armes, évoquant ainsi un vainqueur du jeu. Comme nom de famille, il est très rarement rencontré. Il est enregistré sous la forme *Roy*, *Leroy*, avec le dérivé *Royeau*, et la variante occitane *Rey*. ¹⁸

Les noms comme *Lempereur* et *Leroy* ont été donnés à des hommes qui, dans certains jeux populaires ou dans certains cortèges, représentaient l'un de ces personnages.

Le titre nobiliaire de *vicomte* ne s'est pas imposé dans l'anthroponymie.

Le nom de famille *Dauphin*, ayant à l'origine le mot commun homonyme, désignait le titre de l'héritier présomptif de la couronne de France. Plus tard, après 1350, le nom *dauphin* a été porté par le fils aîné

¹⁵ <http://stella.atilf.fr/Dendien/scripts/tlfiv5/affart.exe?73;s=1671223845;b=1;r=2;i=1>;

¹⁶ Marie-Thérèse Morlet, *œuv. cit.*, p. 731; A. Dauzat, *œuv. cit.*, p. 452.

¹⁷ Idem, p. 811; idem, p. 498.

¹⁸ Idem, p. 867; idem, p. 531.



des rois de France. On enregistre les formes *Dalphin*, *Daulphiné*, *Dauphiny*, *Darphin*, le dérivé péjoratif *Dauffart*, les diminutifs *Dauphinet*, *Dauphinez*, *Dalphiné*. La forme *Dauphiné* se réfère à une personne originaire de la région Dauphiné, étant considéré un ethnonyme.¹⁹

Pour le nom commun *sire*, on enregistre les variantes *Lesire*, à côté de *Lesieur*, *Sieur*, *Les(s)ieux* et *Leseigneur*.

Le nom de famille *Sire*, avec la variante *Lesire* (Nord-Ouest), est à l'origine un sobriquet; on rencontre aussi les diminutifs *Siret*, *Sirey*, *Siron*, *Sirot*, *Sirot(t)eau*, *Sieurin*, *Sireau*. *Sire* entre aussi dans la composition de quelques anthroponymes composés: *Sirandré*, *Sirantoine*, *Sireude*, *Sireguy*, *Sirjean*, *Sirugue*, *Siriguët*, *Siramy*, *Sirguy*, *Sirdey*, *Siréjols*, *Sireygeol*, *Sirejean*, *Sirejan*, *Siruguet*.²⁰

Beaucoup de ces noms ont été initialement attribués comme sobriquets, mais dans la plupart des cas on ne peut pas établir certainement quelle est leur valeur avant de devenir patronymes. C'est sûr que ces noms de dignité, transférés aux anthroponymes, ont été employés comme sobriquets, ironiquement.

Comme on observe, les noms des titres ou des dignités qui sont devenus des noms de famille forment une catégorie distinctive, bien délimitée dans le cadre du système anthroponymique français.

Les différentes variantes graphiques ou régionales qui se sont transmis jusqu'à nos jours représentent un témoignage de l'évolution historique et social-économique du peuple français, mais aussi des transformations linguistiques enregistrées à travers les siècles.

Bibliographie

- Dauzat, A., *Dictionnaire étymologique des noms de famille et prénoms de France*, Paris, Larousse, 1994
Lebel, Paul, *Les noms de personnes en France*, Paris, P.U.F., 1959
Morlet, Marie-Thérèse, *Dictionnaire étymologique des noms de famille*, Paris, Ed. Perrin, 1991
Vroonen, E., *Les noms de personnes dans le monde*, Bruxelles, 1967

¹⁹ Idem, p. 281; idem, p. 178.

²⁰ Idem, p. 620, 901, 903-904; idem, p. 385, 552-554.